



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DES LAURENTIDES

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DES LAURENTIDES

AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice du service des finances et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC des Laurentides que le conseil de la MRC des Laurentides, à une séance tenue le dix-neuvième jour du mois de janvier de l'an deux mille douze, a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 264-2012**

**Règlement décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par certaines municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement aux ajustements monétaires découlant de la variation du prix du carburant diesel**

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce vingt-troisième jour du mois de janvier de l'an deux mille douze (23 janvier 2012).

La directrice du service des finances  
et secrétaire-trésorière adjointe,

  
Isabelle Daoust

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à La Conception (Québec), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie dans le hall d'entrée de l'édifice de la MRC des Laurentides et que j'en ai transmis copie dans toutes les municipalités locales conformément à l'article 433 du *Code municipal du Québec*, pour fins de publication.

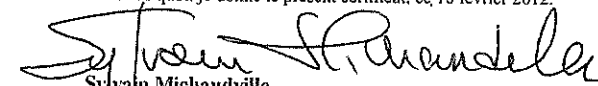
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 23 janvier 2012.

  
Isabelle Daoust, secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, Secrétaire trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10 février 2012 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce, 10 février 2012.

  
Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier